

Zeitschrift:	Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber:	Société jurassienne d'émulation
Band:	89 (1986)
Artikel:	Allocution de M. François Mertenat, Président du Gouvernement, à l'occasion de la remise du Prix des Arts, des Lettres et des Sciences, le 30 août 1986, à Porrentruy
Autor:	Mertenat, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-549988

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allocution de M. François Mertenat, Président du Gouvernement,

à l'occasion de la remise du Prix des Arts,
des Lettres et des Sciences,
le 30 août 1986, à Porrentruy

Mesdames,
Messieurs,

Il y a quatre ans (à deux jours près), en ce haut-lieu de l'histoire jurassienne, le Gouvernement de la République et Canton du Jura remettait solennellement, pour la première fois, son Prix des Arts, des Lettres et des Sciences à M. Pierre-Olivier Walzer, écrivain et professeur.

Il déclarait alors que «le Prix constitue une récompense de prestige destinée à honorer un créateur ou un savant qui se sera particulièrement distingué dans le domaine des arts, des lettres ou des sciences». Il est naturel qu'un Etat voie toute sa sollicitude à ses artistes créateurs et, pour ce qui concerne notre Gouvernement, il n'a pas cessé, depuis bientôt huit ans, de l'exprimer en diverses circonstances sous la forme d'acquisitions d'œuvres ou par des récompenses. Au delà du soutien matériel — dont nous savons d'ailleurs combien il est perfectible —, c'est aussi de considération, d'estime, d'encouragement moral que les artistes ont besoin. Les fêter en toute bonne occasion, avec ou sans fastes, n'est que justice. S'ils nourrissent notre patrimoine, dessin après dessin ou page après page, c'est souvent au prix de difficiles renoncements personnels. Ce faisant, ils expriment l'entier et le détail de la terre dont ils sont issus et, pour le regard étranger, ils façonnent en vérité, jour après jour, le portrait authentique de la personnalité jurassienne. Il est donc équitable et nécessaire que les habitants de ce pays se reconnaissent en eux, qu'ils abordent ces œuvres comme ils se regardent dans leur miroir matinal. C'est à ce titre que nous osons parler de reconnaissance publique, étant entendu qu'ici l'Etat honore l'un des siens au nom de la collectivité tout entière et, subsidiairement, pour demander aux sceptiques et aux indifférents d'enfin ouvrir les yeux sur des richesses qui, bien qu'intangibles, leur appartiennent aussi.

* * *

En 1982, l'institution du Prix quadriennal avait été rendue publique en même temps qu'était proclamé son premier lauréat en la personne de M. Pierre-Olivier Walzer. Les circonstances furent telles que le Prix lui-même ainsi que son récipiendaire ne prêtèrent pas aux rumeurs de coulisse et aux débats d'auberge. Le Gouvernement en a retenu que son initiative était unanimement appréciée. Mais il fallait s'attendre à ce que, cette année, la désignation du second lauréat fasse l'objet de pronostics, d'espérances personnelles peut-être, à coup sûr de spéculations.

Cela n'a pas manqué et nous n'en avons pas été surpris. Pas plus que ne nous a étonnés l'énumération des présumés «papables» parue, il y a quelques semaines, dans un journal régional.

Une dizaine de noms étaient cités, parmi lesquels devait émerger l'élu, chacun étant assorti d'un commentaire qui ne pouvait être que diversément apprécié. Mais puisque j'évoque en passant cet épisode, je prends plaisir à citer ces lauréats potentiels qui se nomment Albert Schnyder, Joseph Lachat, Jean-François Comment et Gérard Bregnard chez les peintres, Alexandre Voisard, Jean Cuttat, Jean-Paul Pellaton et Tristan Solier chez les écrivains. L'occasion est bonne, pour le Gouvernement, d'affirmer que tous ces créateurs lui sont chers et qu'il vole à chacun d'eux la plus grande des considérations. Parmi eux se trouvent — on est en droit de le présumer — de futurs lauréats de la République et Canton du Jura. J'ajouterai que d'autres noms encore se trouvaient dans les dossiers du Gouvernement. Pourtant il fallait bien que celui-ci choisisse LE lauréat puisque, selon nos dispositions, il ne peut y en avoir plus qu'un à la fois, et encore, tous les quatre ans... Nous avons ainsi pesé le risque de voir des personnalités marquantes manquer, par fatalité, une récompense dont elles eussent été dignes. Mais comme l'a déclaré ici-même Hughes Richard en 1982: «La distribution espacée aura l'avantage de constituer, à chaque fois, un événement correspondant assez équitablement (...) à la rareté du talent, voire du génie.»

* * *

Dans sa séance du 10 décembre 1985, le Gouvernement a décidé d'attribuer le Prix des Arts, des Lettres et des Sciences de la République et Canton du Jura à M. Jean-François Comment, artiste-peintre, né et établi à Porrentruy, pour l'ensemble de son œuvre.

Originaire de Courgenay, Jean-François Comment naît donc en la cité des princes-évêques, le 3 août 1919. Il entreprendra des études classiques dans ce cher établissement qui s'appelait alors Ecole cantonale, où il obtiendra son baccalauréat en 1938. Ses dons artistiques se manifestent très tôt et sa vocation, il s'en est fermement convaincu, est toute tracée. C'est donc sans hésitation qu'il se dirige vers Bâle dont l'Ecole des Beaux-arts jouit d'une vaste renommée. Durant un temps, il fréquentera parallèlement, dans la ville rhénane, l'université et les beaux-arts jusqu'à ce que ses exigences intimes l'amènent à préférer sans retour ces derniers. On peut affirmer que l'école bâloise marquera profondément et durablement son art, sa manière et son tempérament. Je me garderai de m'aventurer ici, dans un discours qui ne veut être qu'un hommage, sur la voie de l'exégèse artistique. D'autres que moi, tout à l'heure, y pourvoiront avec compétence. Quoi qu'il en soit, lorsque notre diplômé de l'Ecole des Beaux-arts réintégrera sa ville natale, en 1945, ce sera pour y vivre toujours, avec sa femme Jeanne, une vie vouée sans retour à la création, à ses délices et... à ses affres. Peut-être ne mesure-t-il pas, alors, combien de difficultés, en premier lieu matérielles, sèmeront sa route. Vivre de sa peinture, après une guerre qui a dévasté l'Europe, dans une toute petite ville égarée au fond d'une province, quelle candeur, oui, mais aussi quelle foi, quelle confiance en soi, quelle gageure, quelle force ! Les gens « raisonnables », les artistes dont l'ambition consiste à faire une « carrière » dans les honneurs, les reconnaissances et les salons qui ouvrent sur les galeries à business, c'est à Paris qu'ils vont, ou à Rome, ou à New York, mais pas à Porrentruy... Notre Jean-François n'en a cure, il entre en peinture comme on entre en religion. Je sais : la formule est éculée, mais Comment peut la revendiquer en toute bonne conscience. Durant des années, la soupe sera maigre, monacale la table et les lendemains incertains. Mais l'artiste s'obstine, travaillant sans relâche à l'atelier ou sur le motif, refusant les besognes alimentaires qu'on lui propose parfois par compassion, dont l'enseignement du dessin qui lui eût apporté une appréciable sécurité. On ne le fera pas sortir de sa mine. Son talent mûrit au prix de recherches incessantes et d'interrogations. Bientôt, il sera récompensé, entre 1952 et 1956, par trois bourses fédérales et une bourse Kiefer-Hablützel. De quoi souffler, mais aussi de quoi s'affirmer et attirer l'attention de collectionneurs avisés. Entre-temps, il aura été cofondateur, en 1950, avec Marcel Joray, Pierre-Olivier Walzer et quelques autres, de l'Institut jurassien des Sciences, des Lettres et des Arts dont on sait quel rôle il jouera par la suite dans la vie intellectuelle du Jura.

J'ignore si l'on peut chiffrer la quantité de toiles produites par Comment. Peut-être nous le dira-t-il un jour. Mais comme l'on sait qu'il a participé à environ 330 expositions, on peut imaginer que sa production, à ce jour, doit être de l'ordre du considérable. Je ne vous imposerai pas la liste des lieux qui

ont accueilli les œuvres de notre lauréat : elle serait bien longue, vous vous en doutez et peut-être fastidieuse. Néanmoins, il n'est pas sans intérêt de savoir que, chronologiquement, ses plus grandes expositions ont été présentées à la galerie Beyeler de Bâle en 1955, à l'Abbatiale de Bellelay en 1974, au Musée Allerheiligen de Schaffhouse en 1978, au Musée des Beaux-Arts de Moutier en 1981 et au Gymnase Bodenacker de Liestal en 1985. En outre, il a représenté la Suisse lors de plusieurs manifestations internationales en Italie, en Grèce, au Japon, en Autriche, Pologne, Hongrie, Roumanie. Bien entendu ses œuvres ont été acquises par de nombreux musées suisses et des collectionneurs d'Europe et d'Amérique, ainsi que par des collectivités publiques. Plus près de nous, l'année dernière, à Séprais, un *Comment* insolite, du moins pour les gens de ma génération, celui de ses jeunes années, nous a été révélé, et à ceux qui l'ont suivi dès ses débuts, rappelé.

Je ne voudrais pas omettre d'évoquer ses travaux monumentaux avec une mention particulière à ses vitraux, art dans lequel il a signé de splendides réussites qu'on ne se lasse pas d'admirer à l'Hôpital et à Saint-Pierre de Porrentruy, aux églises de Courgenay et de Malleray, à l'hospice de Saint-Ursanne. Enfin, je serais coupable de ne pas rappeler la remarquable suite de lithographies que Jean-François *Comment* réalisa en 1971 avec Alexandre Voisard sur le thème de la liberté, qui constitua un événement tant artistique que politique et qui demeure un témoignage inoubliable de notre histoire récente.

Il me reste à ajouter une touche au portrait de Jean-François *Comment* que j'ai tenté d'ébaucher à travers son parcours arpentiné à grands pas et qui a trait à son caractère. Sous sa légendaire casquette, derrière son regard souriant et jovial se cachent une fermeté et une rigueur que ses familiers connaissent bien. Fermeté dans ses convictions profondes : sans avoir été ce que nous appelons un «militant», il n'a jamais renoncé à proclamer son patriotisme, quoiqu'il eût pu lui en coûter, et nous nous souvenons de l'ardeur qu'il avait mise dans la lutte contre l'établissement des places d'armes, et nous nous rappelons les gigantesques affiches qu'il avait alors brossées pour être brandies dans les manifestations. Rigueur dans son commerce avec l'esthétique, mais surtout rigueur dans le travail, dans les épreuves quotidiennes de l'atelier : nous sommes aux antipodes de l'insouciante et pittoresque bohème.

Jean-François *Comment* n'a jamais cherché à paraître, à «jouer l'artiste», pourquoi en aurait-il eu besoin? Il est artiste de toutes ses fibres.

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura veut aujourd'hui récompenser un peintre ayant produit une œuvre abondante et remarquable de qualité de bout en bout. Une œuvre patiemment élaborée au long d'exigeantes recherches et qui, bien que n'ayant cessé d'évoluer au cours des ans, se présente à nous avec une cohérence et une unité qui sont la marque des plus grands.

Jean-François Comment honore le Jura. Le Gouvernement a l'honneur de le distinguer — juste retour des choses — en ce 30 août 1986, et de lui exprimer ses vœux fervents pour la suite de ses travaux. Qu'il soit toujours heureux et fécond, parmi les siens, dans sa cité, dans son pays d'Ajoie, au milieu des Jurassiens, qu'il aime et dont il est aimé.

*François Mertenat
Président du Gouvernement
de la République et Canton du Jura*

la responsabilité de l'agent et du commanditaire. Deuxième partie : la responsabilité des débiteurs. On voit que certains auteurs ont émis l'opinion qu'il n'y a pas d'autre responsabilité que celle du commanditaire. Cela est tout à fait exact dans la mesure où le commanditaire est le seul à être tenu de verser les sommes dues au débiteur.

Il résulte de ce qui précède que si le commanditaire a été débiteur, il sera tenu de verser les sommes dues au débiteur. Mais il résulte également de ce qui précède que si le commanditaire n'a pas été débiteur, il ne sera pas tenu de verser les sommes dues au débiteur.

Il résulte de ce qui précède que si le commanditaire a été débiteur, il sera tenu de verser les sommes dues au débiteur. Mais il résulte également de ce qui précède que si le commanditaire n'a pas été débiteur, il ne sera pas tenu de verser les sommes dues au débiteur.

Il résulte de ce qui précède que si le commanditaire a été débiteur, il sera tenu de verser les sommes dues au débiteur. Mais il résulte également de ce qui précède que si le commanditaire n'a pas été débiteur, il ne sera pas tenu de verser les sommes dues au débiteur.

Il résulte de ce qui précède que si le commanditaire a été débiteur, il sera tenu de verser les sommes dues au débiteur. Mais il résulte également de ce qui précède que si le commanditaire n'a pas été débiteur, il ne sera pas tenu de verser les sommes dues au débiteur.

Il résulte de ce qui précède que si le commanditaire a été débiteur, il sera tenu de verser les sommes dues au débiteur. Mais il résulte également de ce qui précède que si le commanditaire n'a pas été débiteur, il ne sera pas tenu de verser les sommes dues au débiteur.

Il résulte de ce qui précède que si le commanditaire a été débiteur, il sera tenu de verser les sommes dues au débiteur. Mais il résulte également de ce qui précède que si le commanditaire n'a pas été débiteur, il ne sera pas tenu de verser les sommes dues au débiteur.

Il résulte de ce qui précède que si le commanditaire a été débiteur, il sera tenu de verser les sommes dues au débiteur. Mais il résulte également de ce qui précède que si le commanditaire n'a pas été débiteur, il ne sera pas tenu de verser les sommes dues au débiteur.



Jean-François Comment (photo Jacques Bélat; cliché mis aimablement à disposition par «Jura Pluriel»).

CDP-Publico Comunica (foto) sobre Pela oíra que
não se pode mais falar em direção ao

(2)